



Des sanctuaires de nature dans des communes volontaires

Une autre approche de la protection d'une nature remarquable



CONGRÈS DES PARCS 2016 HOMME NATURE

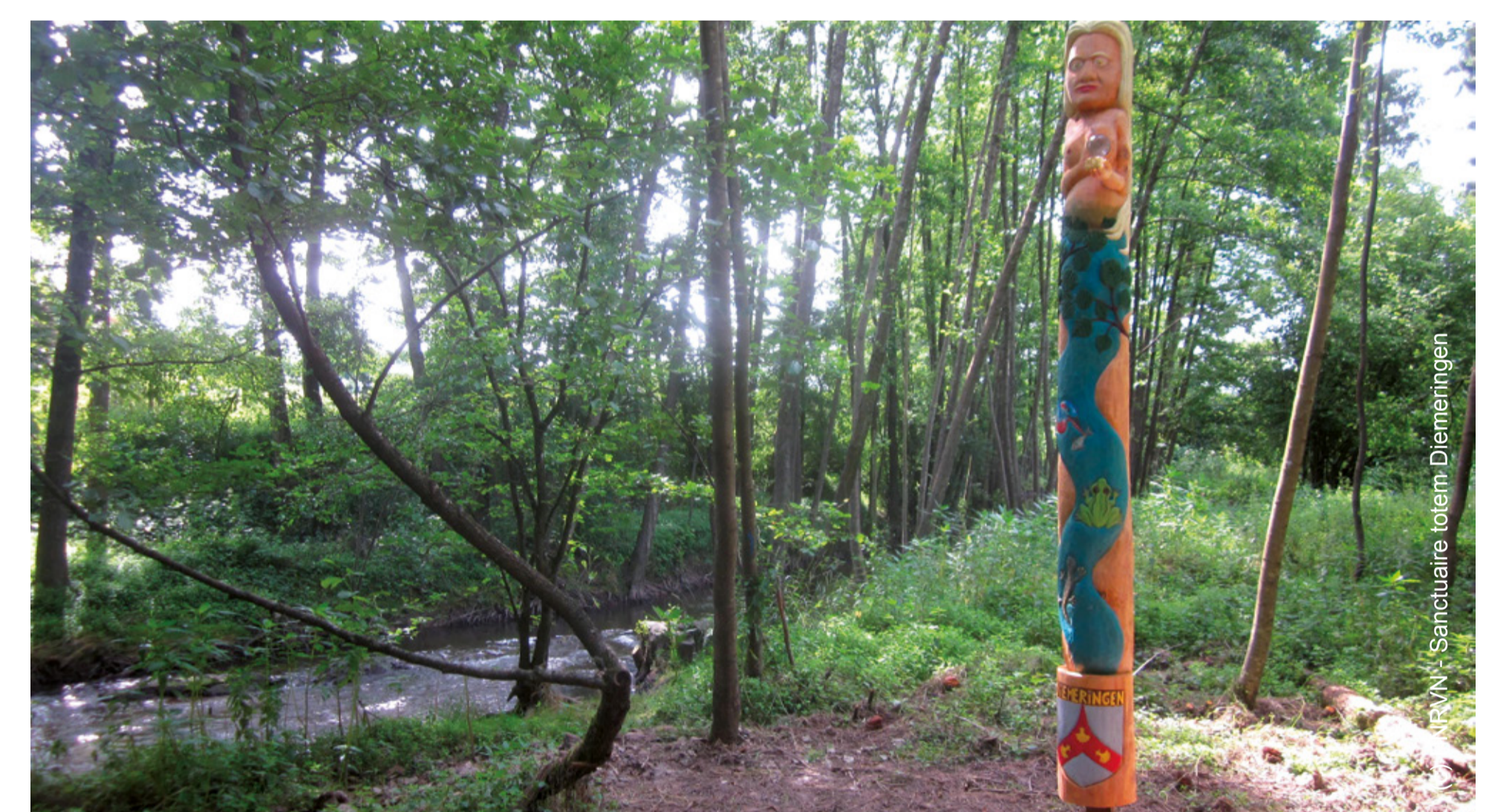
le contrat en question,
les réseaux en action

Le terme sanctuaire est utilisé ici pour désigner les éléments de patrimoine naturels les plus emblématiques du Parc (vergers, forêts, rochers, zones humides, friches), pour lesquels le territoire se mobilise afin d'en garantir une protection durable. Ce patrimoine naturel doit pouvoir être accessible, notamment dans un but pédagogique.

Le projet implique un travail de fond avec les élus locaux et les habitants au travers d'animations destinées aux scolaires et aux adultes sous forme d'approche sensible, d'inventaires participatifs voire de médiation artistique pour connaître leur perception de la nature et les valeurs qui s'y rapportent.

Un appel à projet a été envoyé aux communes du Parc en juin 2015. Cinq communes ont proposé 6 sites, compris entre 60 ares et 4,7 ha : des forêts spontanées sur d'anciennes terres agricoles, des friches humides et un verger haute tige.

Cette opération a pour originalité d'aborder la question de la nature par l'appropriation locale. Ce sanctuaire deviendra ce que les élus locaux et les habitants décideront d'en faire et pas ce que les spécialistes de la protection peuvent imaginer. Il peut devenir un lieu auquel la commune pourrait s'identifier au même titre qu'une place de village ou un monument.



Contacts

Jean-Claude Génot, chargé de mission protection de la nature
Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc / Château
67290 LA PETITE PIERRE
T. 03 88 01 49 59
contact@parc-vosges-nord.fr
www.parc-vosges-nord.fr

Partenaires de
l'opération

